

Compte rendu de séance

Séance du 9 Septembre 2020

L' an 2020, le 9 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, METAYER Harmonie, MM : BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GUERINEAU Marine à M. VERNHES Dominique, PILLOY Marie-Pierre à M. POINCLOUX Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 03/09/2020

Date d'affichage : 03/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme METAYER Harmonie

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU SUR LE DOMAINE PUBLIC - D_2020_038
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR REMPLACEMENT DE COMPTEURS D'EAU SUR TEILLAY-ST-BENOIST - D_2020_039
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR REMPLACEMENT DE COMPTEURS D'EAU SUR CROTTE-EN-PITHIVERAIS - D_2020_040
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT DE LA CCPNL - D_2020_041

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 02 juillet dernier qui est adopté à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU SUR LE DOMAINE PUBLIC (réf : D 2020 038) :

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *Installation de compteurs d'eau, avec suppression du plomb, sur le domaine public*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 37 016.00 € HT soit 44 419.20 € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL dans le cadre des "Grandes Priorités"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet "*Installation de compteurs d'eau, avec suppression du plomb, sur le domaine public*" pour un montant de 37 016.00 € HT soit 44 419.20 € TTC

- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	37 016.00	44 419.20	DSIL	14 806.40	
Maîtrise d'œuvre	0.00	0.00	Région		
			Département	14 806.40	
			Autres		
			AUTOFINANCEMENT	7 403.20	
Total	37 016.00	44 419.20	Total	37 016.00	

- sollicite une subvention de 14 806.20 € au titre de la DSIL, soit 40 % du montant du projet
- charge le Maire de toutes les formalités

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR REMPLACEMENT DE COMPTEURS D'EAU SUR TEILLAY-ST-BENOIST (réf : D 2020 039) :

Dans le cadre du renouvellement des compteurs d'eau, il a été programmé pour l'année 2020, le remplacement de 4 compteurs d'eau sur Teillay-Saint-Benoist,

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise ROGUET de chiffrer le remplacement de ces compteurs afin de les installer sur le domaine public. Le montant total de ces travaux s'élève à 5 455.00 € H.T.,

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000 € HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonnés à 20 000€ HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante. Il décide d'inscrire à cette demande l'opération de remplacement de compteurs pour un montant de 2 182.00 € H.T.,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite une autorisation de préfinancement de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR REMPLACEMENT DE COMPTEURS D'EAU SUR CROTTES-EN-PITHIVERAIS (réf : D 2020 040) :

Dans le cadre du renouvellement des compteurs d'eau, il a été programmé pour l'année 2020, le remplacement de 10 compteurs d'eau sur Crottes-en-Pithiverais,

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise ROGUET de chiffrer le remplacement de ces compteurs afin de les installer sur le domaine public. Le montant total de ces travaux s'élève à 14 565.00 € H.T.,

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000 € HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonnés à 20 000€ HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante. Il décide d'inscrire à cette demande l'opération de remplacement de compteurs pour un montant de 5 826.00 € H.T.,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite une autorisation de préfinancement de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT DE LA CCPNL (réf : D 2020 041) :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu'il est créé entre les EPCI à fiscalité propre et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2012-6 du 3 avril 2012, renouvelant la composition de la C.L.E.C.T,

Considérant que cette commission identifie la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées et qui ne seront donc plus supportées par les communes mais par la Communauté de Communes,

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux, des communes concernées,

Entendu l'exposé du Maire, soulignant la nécessité de désigner un représentant à la C.L.E.C.T. de la C.C.P.N.L,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DESIGNÉ

Article I : Les délégués pour représenter les communes associées de Crottes-en-Pithiverais au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, comme suit :

- Monsieur POINCLOUX Daniel, titulaire
- Monsieur CHANTEAU Jean-Claude, suppléant

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES :

. Panneau pocket : Cette application permet de donner des informations sur la commune aux habitants par le biais du téléphone portable. Celle-ci a été mise en place gratuitement pour 3 mois pour essai. Cette période étant écoulée, la société a transmis un devis pour un abonnement d'un an pour 130 € au lieu de 180 €.

Le Conseil Municipal accepte l'abonnement,

. Épicerie ambulante : Présentation d'un courrier d'un particulier (habitant de Lion-en-Beauce) souhaitant avoir l'avis du conseil municipal pour la création d'une épicerie ambulante qui passerait sur la commune,

. Eglise de Crottes : Présentation d'un devis de l'Atelier Loire pour un montant de 20 250.00 € HT pour la restauration des vitraux,

. Eclairage public : Demande d'un habitant pour l'installation d'un candélabre dans la Rue du Bas du Cottereau,
Modifier la plage horaire de l'éclairage public pour la période d'été (jusqu'à minuit),

. Espaces verts : Voir pour remplacer les arbustes morts à cause de la sécheresse,

- . Colis des aînés : Faire une demande aux entreprises locales pour concevoir les colis de fin d'année des aînés. Prévoir un colis plus important que les années précédentes vu que le repas des anciens n'a pas eu lieu à cause du COVID19,
- . Container à verre : Réfléchir à l'utilité d'une poubelle près du container,
- . Panneaux solaires : Remplacement de l'onduleur défectueux,
- . Logement de Teillay : Changement de locataire à compter du 01/10/20,
- . Enfouissement des réseaux : Revoir la finition des travaux.

Séance levée à: 23:05

En mairie, le 13/10/2020
Le Maire
Daniel POINCLOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Poincloux', written over a large, faint circular stamp or watermark.